



MAIRIE  
DE  
VACQUIERS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 23 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 23 mai, à 21 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents :

Mmes : BOULET Line, FEMENIA Laure, LAFARGUE Hélène, LASCROMPES Anne, PERRA Martine, PUECH Brigitte,

MM : BELLAILA Douirès, BERGON Francis, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre, PRAT François.

Absent : M COULOMBIER Fabien

Madame PUECH Brigitte a été nommée secrétaire de séance

Envoyé par mail le 28/05/2019

### A l'ordre du jour

- I) **Lecture du compte rendu du conseil municipal du 11.04.2019**
- II) **Délibérations**
- III) **Questions Diverses**

#### **I) Lecture du Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal :**

Aucune remarque n'a été formulée .

#### **II) Délibérations**

##### **1) Vente d'une parcelle communale au lieu dit Latour - n° 2019-011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie d'une parcelle et bien communal depuis un temps immémorial est proposée à la vente.

Le terrain est situé au lieu-dit Latour et fait partie de la parcelle cadastrée AO 280 de 14 683 m<sup>2</sup>.

Le terrain à la vente, lot 1, fait une surface de 1 000 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose que ce terrain soit vendu au prix de 100 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur Le Maire, Patrick PAPILLAULT et le Maire Adjoint, chargé de l'urbanisme, François PRAT, à accomplir toutes les formalités pour la vente de cette parcelle au prix de 100 000.00 €.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## **2) Avenant n° 7 à la convention de mise à disposition des services d'instruction des actes d'urbanisme pour l'année 2019 - n° 2019-012**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant à la convention de mise à disposition des services d'instruction des actes d'urbanisme. Cet avenant actualise les données financières pour tenir compte de l'évolution de la population et des prévisions budgétaires. Il a une durée d'un an et porte à 14 797,50 € TTC le coût des services pour l'année 2019 pour la commune de Vacquiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention de mise à disposition des services d'instruction des actes d'urbanisme pour l'année 2019.

**Voté à la majorité des membres présents ou représentés**

## **3) Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'installation de plusieurs systèmes de chauffage réversible au secrétariat de la mairie - n° 2019-013**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, suite au bilan énergétique, d'entreprendre des travaux d'installation pour un nouveau système de chauffage pour les locaux du bâtiment de la mairie.

Il présente plusieurs devis. C'est celui de la société Buzy qui est retenu pour un montant de : 6 508.09 € HT soit 7 809.71 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour l'aider à financer ces travaux. La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2019 au compte 21311 : Hôtel de ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire, à solliciter le Conseil départemental pour l'aider à financer ces travaux de mise aux normes électriques des bâtiments publics.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## **4) Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire – n°2019-014**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, suite à la vétusté de l'équipement d'acquérir un lave-vaisselle pour la cantine scolaire.

Il présente plusieurs devis. C'est celui de la société BONNET THIRODE qui est retenu pour un montant de :

3 545.00 € HT soit 4 254.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour l'aider à financer cette acquisition. La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2019 au compte 2188 : Autres immobilisations corporelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire, à solliciter le Conseil départemental pour l'aider à financer l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## **5) S.D.E.H.G. : Procédure pour le traitement des petits travaux urgents, Vote d'une enveloppe annuelle financière pour l'année 2019 – n°2019-015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 2 000 € maximum de participation communale pour l'année 2019.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de **2 000 €** sur ses fonds propres ;
- **Charge** Monsieur le Maire :
  - o d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
  - o de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
  - o de valider la participation de la commune ;
  - o d'assurer le suivi des participations communales engagées
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

## **II) Questions Diverses**

### **1) Mise en conformité de la salle de danse**

Monsieur Jean-Pierre MAURY rappelle à l'assemblée que, suite au rapport de l'expert de l'APAVE, les travaux de mise en conformité de la salle de danse vont être effectués ; les travaux consisteront en la pose du coffret électrique (TGBT) dans l'annexe ; il sera encoffré dans un local fermé par des parois et plafond (résistants au feu 1 heure) et une porte coupe-feu (résistante au feu ½ heure). Le passage l'ancien bureau avec la salle de danse sera élargi à 1.50m. Le matériel servant aux activités des associations utilisant cette salle, ne devra pas être stocké de façon à laisser le passage libre jusqu'au local dudit coffret. L'alarme incendie sera déplacée dans le vestiaire. Les travaux devraient être réalisés sur 2 jours début juillet (semaine 27).

Une fois tous ces travaux réalisés, l'APAVE repassera pour vérifier la conformité des installations. Et le SDIS effectuera ensuite la visite de contrôle.

### **2) Entrée salle des sports**

Monsieur Jean-Pierre MAURY informe l'assemblée que l'ouverture par badge de la porte principale vitrée de la salle des sports (entrée public) est désormais fonctionnelle.

### **3) Accessibilité des abords de la salle des sports**

Monsieur Jean-Pierre MAURY informe l'assemblée que les travaux tout autour de la salle des sports auront lieu Semaine 29.

### **4) Festival Jeunesse**

Madame Anne LASCROMPES rappelle à l'assemblée que le Festival Jeunesse à l'initiative de la CCF et organisé par le LEC, se déroulera toute la journée de samedi 25/05 dans le village. En cas de pluie les activités auront lieu dans la salle des sports. Au cours de cette journée, le CMEJ organisera un rallye vitaminé.

### **5) Elections européennes**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qui font partie du bureau de vote (assesseurs titulaires, secrétaire, président et président suppléant) qu'ils doivent être présents à 7h30 ce dimanche 26/05 afin de terminer l'installation du bureau de vote.

**Séance levée à 22h**